

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15246**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Souscripteur en réassurance

Nouvel intitulé : Souscripteur en assurance et réassurance

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de formation de la profession de l'assurance (IFPASS)

Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313p Organisation des services financiers

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités d'un souscripteur en réassurance s'inscrivent dans un contexte où les sociétés d'assurance (cédantes) concluent des conventions ou traités de réassurance avec des sociétés de réassurance afin de garantir une partie des risques qu'elles ont acceptés de couvrir.

Le souscripteur en réassurance est capable de réaliser les activités suivantes :

- Conseiller, il recherche, analyse, et traite les besoins en réassurance des assureurs clients.
- Technicien, il peut accepter les risques tant dans le domaine des assurances de dommages que dans celui des assurances de personnes (selon le secteur dans lequel il travaille) et, participer à la négociation des conventions ou traités de réassurance passés avec les assureurs en en déterminant les conditions techniques et juridiques.
- Expert dans le traitement des grands risques, il suit la gestion et les résultats des conventions conclues, procède à d'éventuelles rétrocessions auprès d'autres réassureurs.

Les capacités attendues :

- Évaluer et tarifier les risques
- Maîtriser les bases techniques de l'assurance
- Maîtriser les divers modes de réassurance ainsi que les principaux traités de réassurance proportionnelle et de réassurance non proportionnelle
- Définir les conditions de souscription
- Rédiger et négocier les conventions de réassurance
- Construire un programme de réassurance
- Déterminer les conditions d'une rétrocession
- Gérer et assurer le suivi des opérations effectuées
- Maîtriser les règles comptables et la réglementation en vigueur
- Utiliser les outils statistiques et informatiques
- Utiliser un anglais opérationnel (anglais des affaires et, d'assurance et de réassurance)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le souscripteur en réassurance développe ses compétences dans :

- une entreprise de réassurance, assumant la responsabilité d'acceptation et de gestion des risques relatifs à une zone géographique ou, à une catégorie de réassurance donnée,
- une entreprise d'assurance, présentant le programme de réassurance souhaité par son entreprise (cédante) et, en négociant les conditions d'acceptation par le réassureur,
- un cabinet de courtage en réassurance, assistant son client assureur dans toutes ses tâches de préparation et de négociation des couvertures demandées au(x) réassureur(s).
- Souscripteur
- Conseiller en souscription
- Technicien et commercial en réassurance

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

C1110 : Souscription d'assurances

C1109 : Rédaction et gestion en assurances

C1103 : Courtage en assurances

**Réglementation d'activités :**

- Dispositions des articles L 310-1-1, L 310-2, L 321-1-1 du code des assurances concernant l'agrément administratif des entreprises en vue de la pratique des opérations envisagées.
- Directive européenne du 9/10/2002 sur l'intermédiation, transposée le 15/12/2005, pour le courtage en réassurance.
- Contrôle de l'État sur les entreprises exerçant une activité de réassurance en France et sur les intermédiaires effectué par l'Autorité de

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comporte 20 composantes (mentionnées ci-dessous), correspondant à une évaluation écrite au cours de l'année de formation par des professionnels en exercice enseignant la matière.

La vérification des compétences, se rattachant à une activité donnée, s'effectue grâce à des cas pratiques (ou études de dossiers) relevant de situations professionnelles réelles (durée de 2 à 4 heures).

- Organisation des marchés de la réassurance
- Bases techniques de l'assurance
- Bases techniques de la réassurance
- Actuariat appliqué à la réassurance
- Techniques de réassurance proportionnelle
- Techniques de réassurance non proportionnelle
- Principales clauses contractuelles des traités de réassurance
- Réassurance « responsabilité civile »
- Réassurance « transports »
- Réassurance « dommages » (incendie, phénomènes naturels...)
- Réassurance « crédit-caution »
- Réassurance « vie »
- Principes de gestion
- Comptabilité des entreprises de réassurance
- Analyse des résultats de la réassurance
- Réglementation et contrôle de la réassurance
- Réassurance « financière »
- Construction d'un programme de réassurance
- Construction d'un programme de rétrocession
- Anglais

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Qualité du président du jury et mode de désignation : Directeur général de l'IFPASS ou son représentant Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 4 personnes
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Qualité du président du jury et mode de désignation : Directeur général de l'IFPASS ou son représentant Nombre de personnes composant le jury : 6 personnes Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 4 personnes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Souscripteur en réassurance" avec effet au 03 mars 2012 jusqu'au 22 août 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 26 novembre 2002 publié au Journal Officiel du 15 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1994 jusqu'au 18 janvier 2005.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

Au moins 8 bénéficiaires du titre par an.

### Autres sources d'information :

[IFPASS](#)

### Lieu(x) de certification :

IFPASS

20 bis Jardins Boieldieu  
92071 La Défense Cedex

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IFPASS

20 bis Jardins Boieldieu  
92071 La Défense Cedex

### Historique de la certification :

- De 1994 à 2004 : au moins 12 bénéficiaires du titre par an
- A partir de 2004 : un regroupement des entreprises de réassurance (courtiers notamment) et une délocalisation (hors de France) entraînant une légère baisse d'effectifs
- Actuellement : un nouveau besoin de la profession recrutant des cadres de haut niveau hors du domaine des assurances et de la réassurance (formation de personnes venant de rentrer dans l'entreprise, souhaitant rester et progresser dans la réassurance, recherchant aussi la mobilité).

\*Cette année (session 2011), les 8 élèves ont été reçus, parmi eux une personne a bénéficié d'une VAE partielle

**Certification précédente :** [Souscripteur en réassurance](#)

**Certification suivante :** [Souscripteur en assurance et réassurance](#)